Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012607-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 1
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; GAUDU Fabienne ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-01-26-07 : Commande publique – Repérage amiante Maison du Marais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet qui lui a été présenté par Madame Marie-Laure CAYATTE, Directrice Syndicat Mixte Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel et ses collaborateurs lors de la séance du 15 décembre 2025.
L'orientation retenue sur la parcelle cadastrée E n°9 d'une superficie de 1 500 m2 et propriété de la Commune, est la destruction de la maison d'habitation existante et la renaturation du site avec des aménagements mobiliers légers sur la parcelle.
Dans le cadre de la phase démolition un diagnostic amiante doit être effectué avant tout démarrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la Société ATITOM pour un montant estimatif global HT de 1 755 € HT soit 2 106 € TTC. Le nombre de prélèvement d'échantillon de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour analyse en laboratoire est évalué à 26
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 27 janvier 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor